

17 Fév
Ven 2023



LES ENJEUX FORESTIERS

COMMUNE DE CHAMPIS

**Association des Communes forestières
Ardèche**

10, place Olivier de Serres 07200 Aubenas
06 08 01 06 74- ardeche@communesforestieres.org

 @CoforAURA

www.communesforestieres-aura.org



LA FORÊT ET LE BOIS
UNE SOLUTION
AU CŒUR DE VOTRE PROJET
DE TERRITOIRE

Programme de la réunion

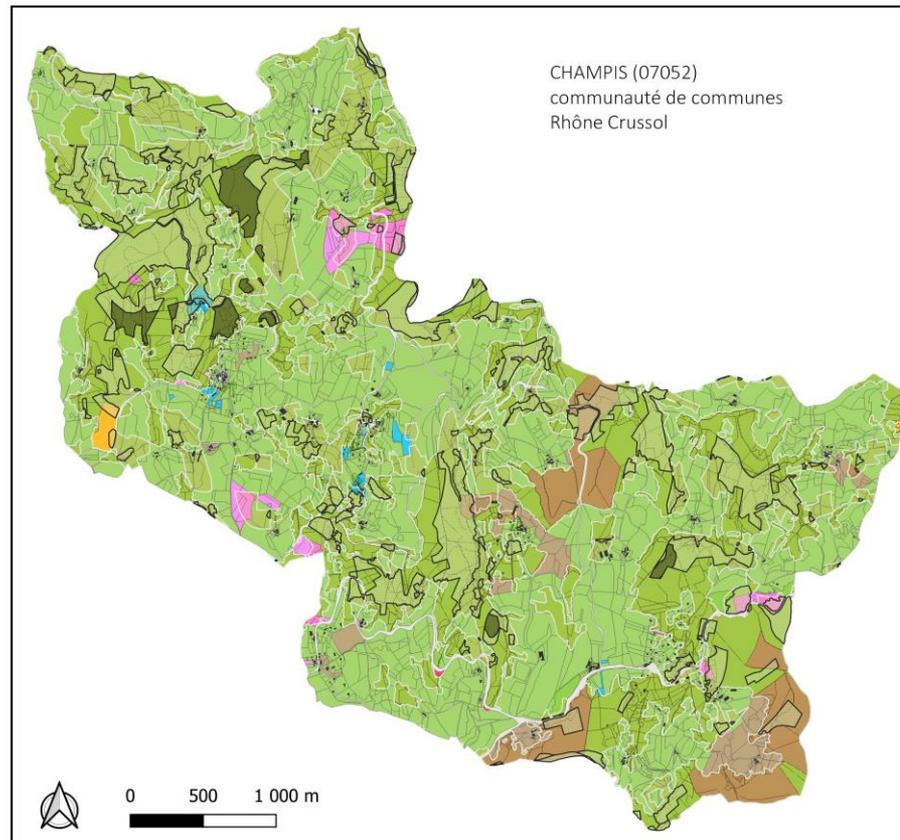
Vendredi 17 février 2023

- Présentation des **enjeux forestiers** sur la commune
- Structures forestières** : qui fait quoi ?
- Propriétaires privés** : vous faire accompagner par des professionnels, solliciter des aides financières, s'informer de la fiscalité, s'assurer.
- Réglementations forestières.

Mot d'introduction de la municipalité

1

- Préserver le patrimoine forestier et notamment les forêts anciennes
- Encourager la gestion forestière
- Informer les propriétaires forestiers
- Agir comme propriétaire public



Carte des parcelles forestières par type de propriétaires

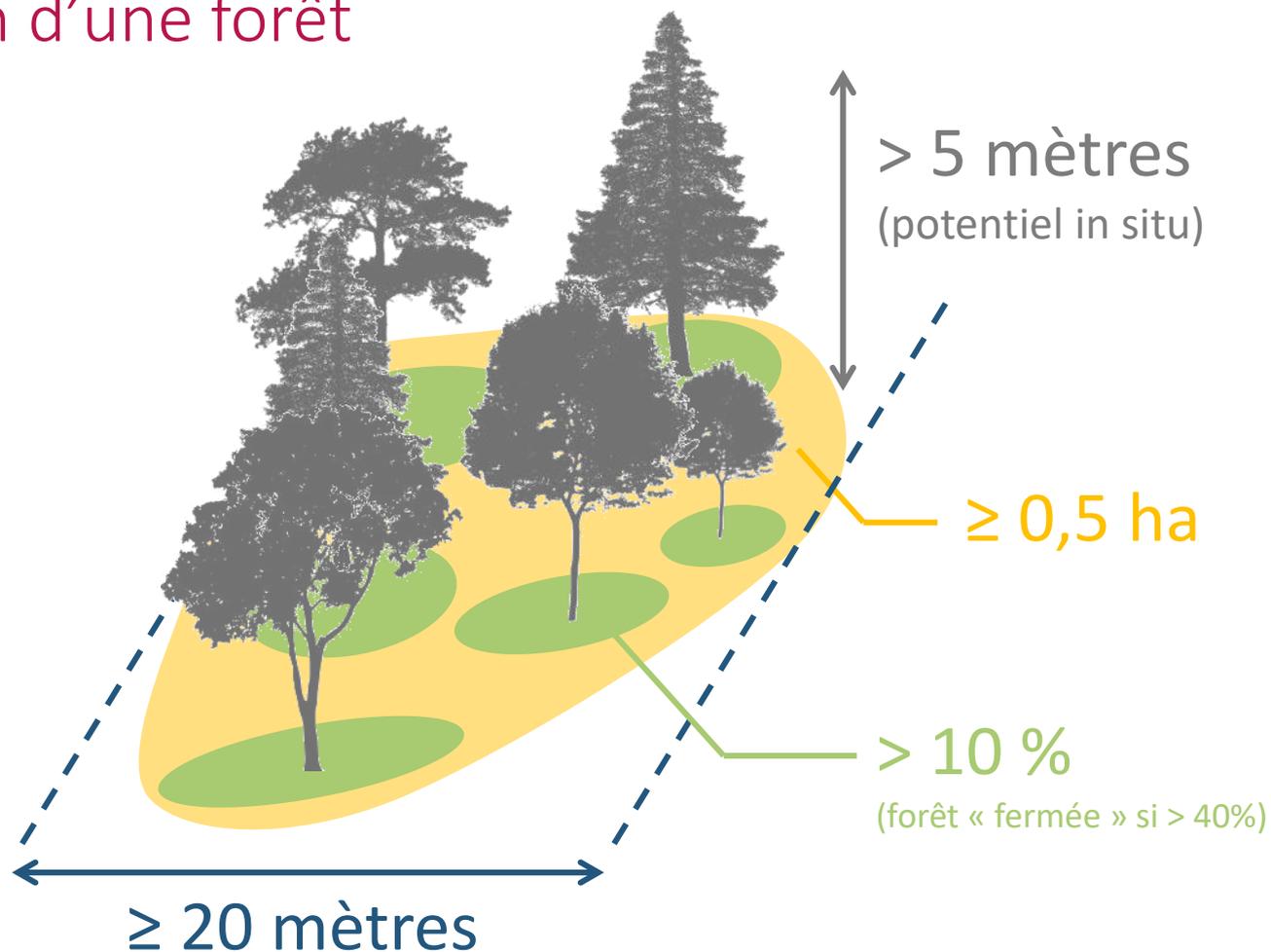
Source : DGFiP-2022 / IGN et Inventaire Forestier National (BD FORET 2L/ IPAMAC / Communes forestières

- Bâtiments
- Forêt par ancienneté
 - Forêt présumée ancienne
 - Forêt présumée ancienne (vergers de châtaigniers)
 - Forêt présumée récente
- Types de propriétaires
 - Biens SUPPOSES Sans Maîtres (BSSM)
 - Commune
 - Département
 - Personne morale
 - Personne physique
 - Public autre (CC Rhône Crussol)

La définition d'une forêt

IGN

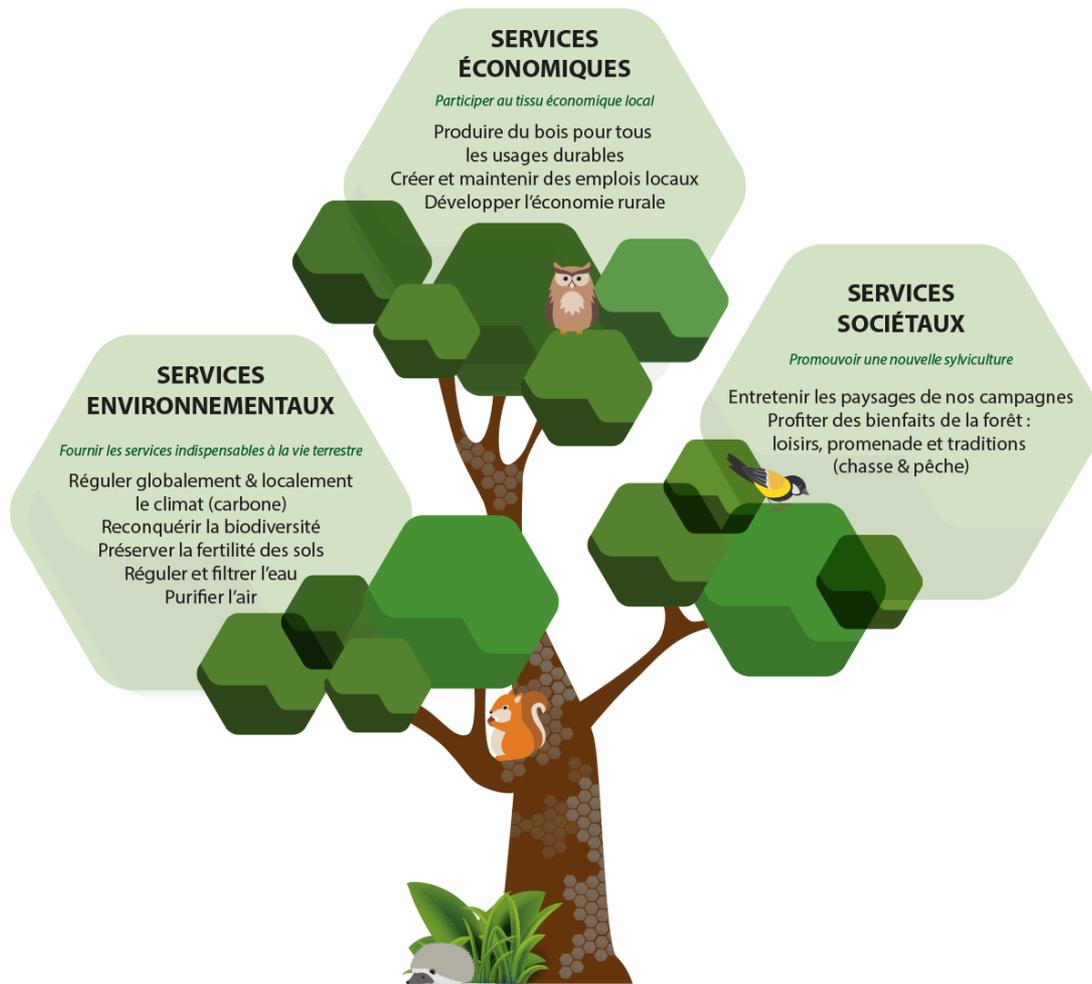
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



La forêt : 3 fonctions essentielles et indissociables

« Les forêts, bois et arbres sont placés **sous la sauvegarde de la Nation**, sans préjudice des titres, droits et usages collectifs et particuliers. »

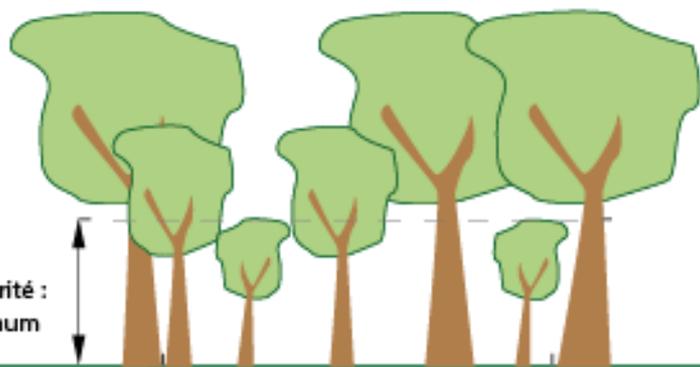
Art.L112-1 du Code forestier



LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES FORÊTS
Etendue des services rendus par la forêt gérée durablement

Forêts anciennes, forêts matures, forêts récentes

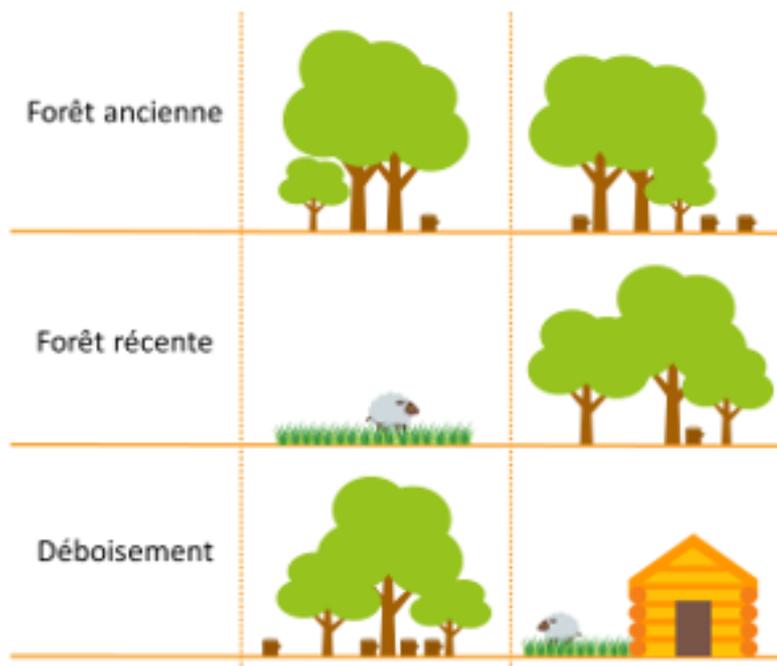
Superficie supérieure ou égale à 50 ares
Couvert boisé de plus de 10 %
Usage ni agricole, ni urbain



Hauteur à maturité :
5 mètres minimum

Largeur moyenne supérieure
ou égale à 20 mètres

1850 — évolution —> 2019

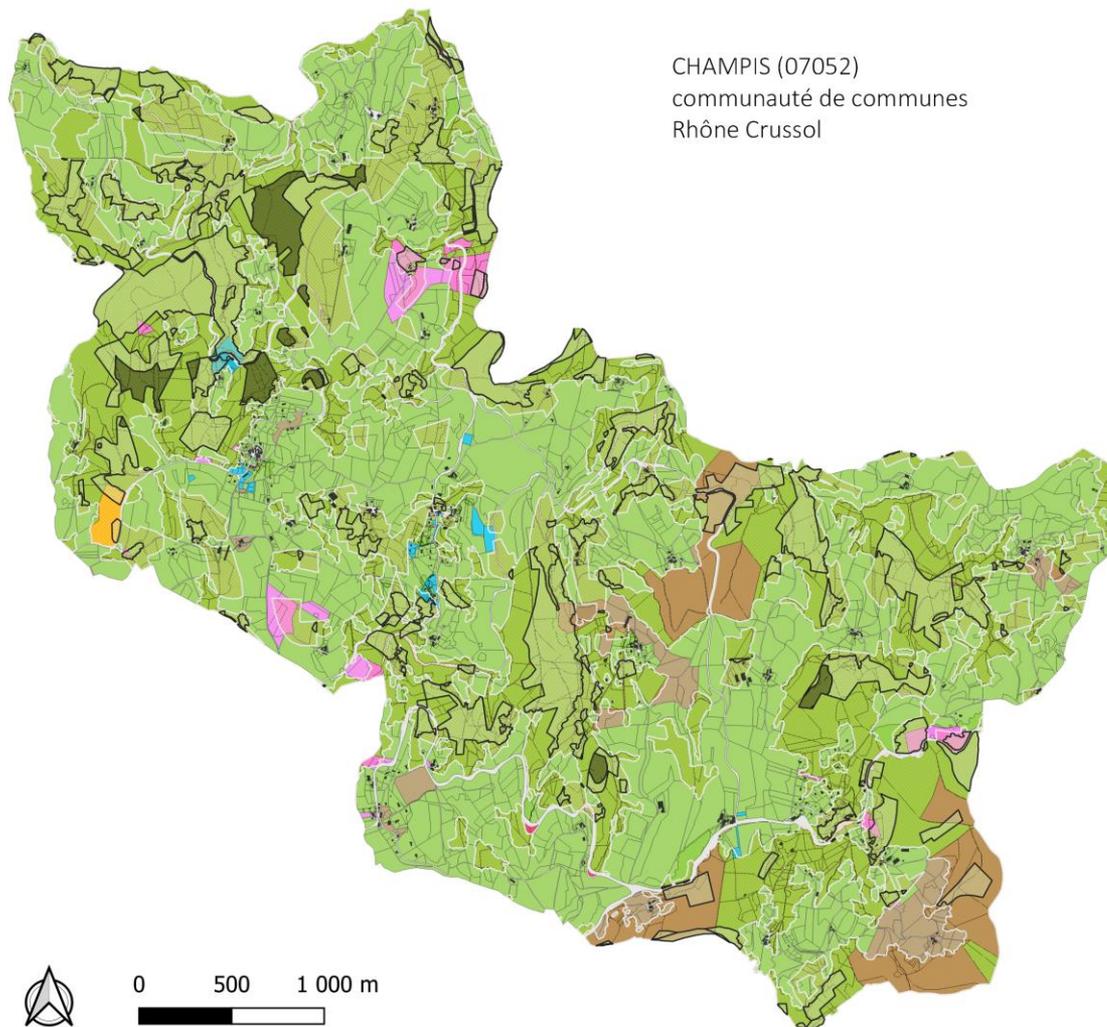


Forêt ancienne

Forêt récente

Déboisement

CHAMPIS (07052)
communauté de communes
Rhône Crussol



Carte des parcelles forestières par type de propriétaires

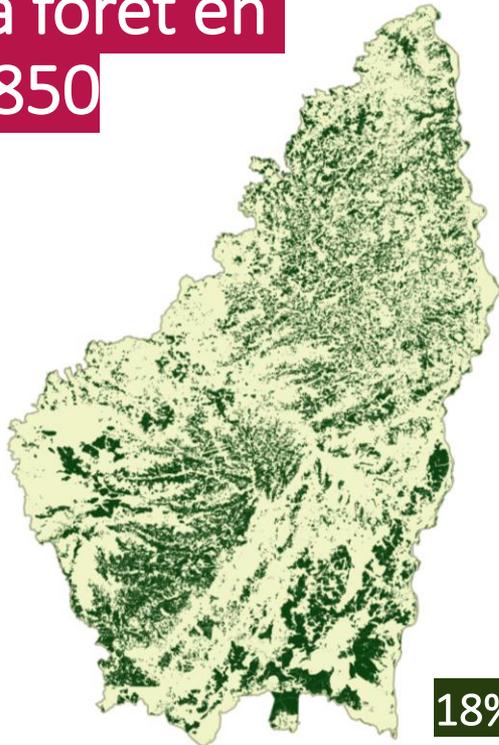
Source : DGFiP-2022 / IGN et Inventaire Forestier National (BD FORET 2)/ IPAMAC / Communes forestières

- Bâtiments
- Forêt par ancienneté
 - Forêt présumée ancienne
 - Forêt présumée ancienne (vergers de châtaigniers)
 - Forêt présumée récente
- Types de propriétaires
 - Biens SUPPOSES Sans Maîtres (BSSM)
 - Commune
 - Département
 - Personne morale
 - Personne physique
 - Public autre (CC Rhône Crussol)

La forêt ardéchoise :

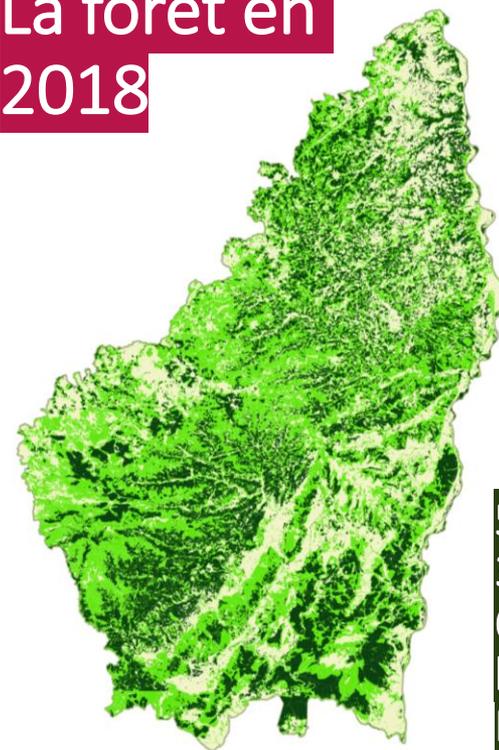
1

La forêt en
1850



18% de la surface

La forêt en
2018



58% de la surface
323 000 Ha
6^{ème} département
le plus boisé de
France

Qui fait quoi ?

La forêt privée



conseil



gestion

Au choix

La forêt publique



Conseil + gestion

Obligatoire



représentation



PRÉSENTATION DU CRPF

Organisation de la forêt privée en France

	Politique	Economique	Technique et développement
<i>Niveau National</i>	Forestiers Privés de France	Regroupement de professionnels	CNPf, IDF
<i>Niveau Local</i>	Syndicats départementaux de sylviculteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Coopératives - Experts - Techniciens indépendants - Exploitants - Scieurs - Entreprises de reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> - CRPF - CETEF - Groupements et associations
<i>Rôle</i>	Défense des propriétaires	Gestion, exploitation et renouvellement de la forêt	Etudes, conseils, développement forestier

Organisation de la forêt privée en France

Economique : La gestion forestière



Les experts forestiers, les techniciens forestiers indépendants, les coopératives forestières...

- estimer, expertiser, marquer des coupes
- suivre les chantiers
- gérer l'exploitation et la commercialisation
- mettre en concurrence
- rédiger les documents de gestion durable
- conseiller

A retenir : ces entreprises **offrent des services de gestion**, elles sont rémunérées au temps passé ou en pourcentage sur une vente.

Organisation de la forêt privée en France

Economique : L'achat de bois



Les scieries ou structures utilisatrices de bois (papeteries...), les exploitants forestiers, les coopératives forestières.

ils sont utilisateurs de bois comme matière première ou négociants en bois.

- acheter les bois d'une coupe après marquage
- gérer l'exploitation des bois (cas d'une vente sur pieds)

A retenir : ces entreprises **achètent du bois** selon leurs besoins et les demandes du marché.

Si un **marquage de la coupe** est nécessaire, il devrait être réalisé **en amont**

Organisation de la forêt privée en France

Technique et développement



Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Etablissement public à caractère administratif, aucune intervention dans le domaine marchand.

- agréer les documents de gestion durable (PSG, CBPS, RTG)
- conseiller, concourir au développement forestier, vulgariser
- favoriser le regroupement forestier
- former les propriétaires (FOGEFOR)



Institut pour le Développement Forestier (IDF)

- recherche et développement
- publication des documentations techniques

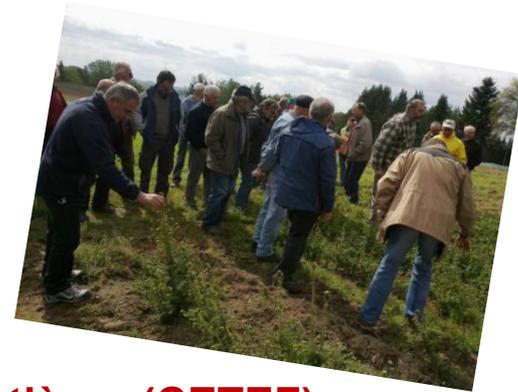


PUBLICATIONS
2020

A retenir : le **CRPF** fournit **gratuitement des conseils** aux propriétaires privés.
L'IDF réalise de nombreuses **publications techniques** (Forêt de France, Forêt entreprise...)

Organisation de la forêt privée en France

Technique et développement



Centres d'Etudes Techniques Forestières (CETEF) Groupements, Associations de propriétaires forestiers

- mettre en commun les expériences
- développement forestier
- initier, former les propriétaires
- études techniques, expérimentation
- apprendre à se connaître, à travailler ensemble

A retenir : Les **CETEF** et les **associations** ont avant tout un rôle **technique** et de **mise en commun d'expériences**.

Cadre juridique

3

En forêt privée

Code de bonnes pratiques sylvicoles

10 ha

Plan simple de gestion ou Règlement type de gestion

25 ha

Plan simple de gestion **OBLIGATOIRE**

En forêt publique

Code forestier

Art L211-1

Régime Forestier

Appliqué aux forêts susceptibles « d'aménagement, d'exploitation régulière ou constitution »

Aménagement forestier



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CNPF
CENTRE RÉGIONAL
AUVERGNE



Office National des Forêts

LES AIDES FINANCIÈRES

La sylviculture est considérée comme une activité agricole par le Ministère des Finances. Elle est donc pleinement intégrée à la fiscalité agricole. Cependant, les délais de production particulièrement longs du matériau bois, ont incité les pouvoirs publics à prendre certaines dispositions particulières pour encourager l'investissement forestier. D'autre part, la fiscalité est l'un des outils utilisé par l'État pour orienter la gestion des forêts privées.

Les propriétaires forestiers supportent pour l'essentiel 4 types d'impôts et de taxes :

- La **taxe foncière** sur les terrains boisés
- L'**impôt sur le revenu** forestier
- La **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA)
- Les **droits de mutation** des forêts et parcelles boisées

Dans certains cas, ils peuvent être redevables d'autres impôts et taxes :

- L'**Impôt sur la Fortune Immobilière** (IFI, ex. ISF)
- Des **plus-values** sur les terrains forestiers, etc.

Les aides du conseil régional

4

Des aides pour les travaux sylvicoles :

- **60 % d'aide sur une sélection de travaux**
(surface minimum de 2hectares et plantation : maximum 4 hectares)
NB : 1 seule aide par propriétaire pour la période 2023-2027

Des aides forfaitaires pour l'élaboration d'un document de gestion durable

- **500€ + 50€/Ha ou 1000 € +50€/Ha pour les propriétaires regroupés**
Les avenants aux PSG sont éligibles à 50€/ha si augmentation de la surface

Des aides pour la création de voiries forestières

- **De 50% à 80% selon le niveau de regroupement**

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Les aides du conseil départemental

Des aides pour les travaux sylvicoles :

En cours de construction par le Conseil Départemental (notamment enjeu d'articulation avec aides régionales)

Un appui au foncier

Prise en charge de 80% maximum des frais de notaires en cas d'achat de forêts contiguës.

La bourse foncière forestière

Pour faciliter les contacts entre propriétaires (outil gratuit et financé par le CD 07, animée par le CRPF.



La bourse foncière forestière

www.b2f.ardeche.fr

4



Commune, n° de parcelle, n° de lot, ...

Explorer Résultats Infos

Fiche d'information Echanges B2F

Informations générales - Parcelle échange

Sur la commune de : MEYRAS

Parcelle située au lieu-dit : LES HUBACS DE CHAMPAGNE

Référence de parcelle : AB-516

Numéro de lot : 5166

Peuplement :

Surface : 1.2690 ha

[ça m'intéresse \(formulaire de demande\)](#)



Soutenir la forêt communale

Les articles 11 et 12 de la loi de finances permettent d'offrir une réduction d'impôt aux particuliers et aux entreprises qui feraient des dons aux communes, groupements et syndicats forestiers pour « la réalisation, dans le cadre d'une activité d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel, d'opérations d'entretien, de renouvellement ou de reconstitution de bois et forêts présentant des garanties de gestion durable ».

66% de déduction fiscale pour les dons de particuliers à la forêt communale

Exemple : en donnant 600 €, après déduction il vous en coûtera 204 € et vous aurez financé 1 hectare d'éclaircie ou de travaux

Des questions ?

Vous souhaitez avoir des informations complémentaires ?

Trouvez toutes les réponses sur notre site internet

<https://communesforestieres-aura.org/>

<https://www.cnpf.fr/>

Coordonnées des intervenants

Mathieu SOARES, *Chargé de mission territorial* – mathieu.soares@communesforestieres.org

Bruno PASTUREL, *Technicien forestier CRPF* – bruno.pasturel@cnpf.fr



Communes forestières
Ardèche

Un réseau
au service des élus

Association des Communes forestières
Ardèche

10, place Olivier de Serres 07200 Aubenas
06 08 01 06 74- ardeche@communesforestieres.org

 @CoforAURA

www.communesforestieres-aura.org